

Décision

Générale

colonial

Décision n° 181-224-1915 Mouvement.

n° 181-224-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 juin 1915

Numéro JO

n° 224 du 30/06/1915

Date du numéro

30 juin 1915

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois à passer en France (Paris) a été accordé à M. Le Carro, Administrateur-Adjoint de 3ème classe des Colonies. Ce fonctionnaire prendra passage sur le paquebot des Messageries Maritimes attendu à Djibouti le 18 Juin 1915.